ASSAP

RAPPORT D'ACTIVITE

2022

Siège
14 rue François Tanguy Prigent
BP 40091
56892 Saint Avé Cédex
Tél : 02 97 54 12 64
Courriel : accueil@assap.fr
Site : www.assap.fr

Francine DESBAN
Présidente
Romain AUBRON
Directeur général
Elodie LOTHORÉ
Directrice adjointe

Assemblée générale du 7 juin 2023

SOMMAIRE

I. LA VIE STATUTAIRE

La gouvernance

L'équipe de salariés

II. LES ACTIONS COMMUNES AUX 2 SERVICES

La communication

La dématérialisation

Focus sur la formation des assistants de vie

III. L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Le service mandataire

Le service prestataire

IV. L'ACCOMPAGNEMENT EN DOMICILES PARTAGES

Les employeurs

Les assistantes de vie

La prise en charge et l'accompagnement 24h/24

V. LES FAITS MARQUANTS

VI. LES ORIENTATIONS

I. LA VIE STATUTAIRE

La gouvernance

Le bureau

Les membres du bureau se sont réunis 13 fois au cours de l'année pour travailler sur la gestion de l'association avec la direction.

Le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis 5 fois au cours de l'année : en janvier, mai, juin et octobre ainsi que le 15 juin pour l'assemblée générale annuelle. Les nouveaux membres ont participé à la journée des nouveaux administrateurs le 8 septembre organisée par la direction.

Collège A	Collège B	Collège 3
Membres du CA du CLARPA	Personnes physiques	Personnes morales
☐ 10 membres	☐ 3 membres	☐ 1 membre

L' assemblée générale

Elle s'est déroulée le mercredi 15 juin à RIEUX. Le rapport d'activité et les documents annexes ont été expédiés à tous les adhérents.

Sept résolutions ont été soumises à l'approbation des participants.

- Le rapport moral 2022 de la présidente Francine Desban approuvé à 99%
- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2021 approuvé à 99%
- Le rapport d'activité 2021 approuvé à 100% et les orientations 2022 approuvées à 99%
- Le rapport financier 2021 et le rapport du CAC approuvés à 99%
- La cotisation 2023 approuvé à 98%
- Le budget prévisionnel 2022 approuvé à 95%
- Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Pour le Collège 1
Madame Thérèse Riffault, se représente, elle est élue avec 94% des voix.
Messieurs Maurice Furic, Yannick Hoche, Jean Luc Le Guénic et Daniel Pannier se présentent, ils sont élus avec 85% à 99% des voix.
Pour le collège 2 :
Mesdames Nathalie René Chevalier, Isabelle Tainguy se présentent, elles ont élues avec 93% à 99% des voix.
Monsieur André Garel se présente, il est élu avec 99% des voix.
Pour le collège 3 :
Joël Haguette, se représente, il est élu avec 94% des voix.

L'équipe de salariés au 31/12/2022

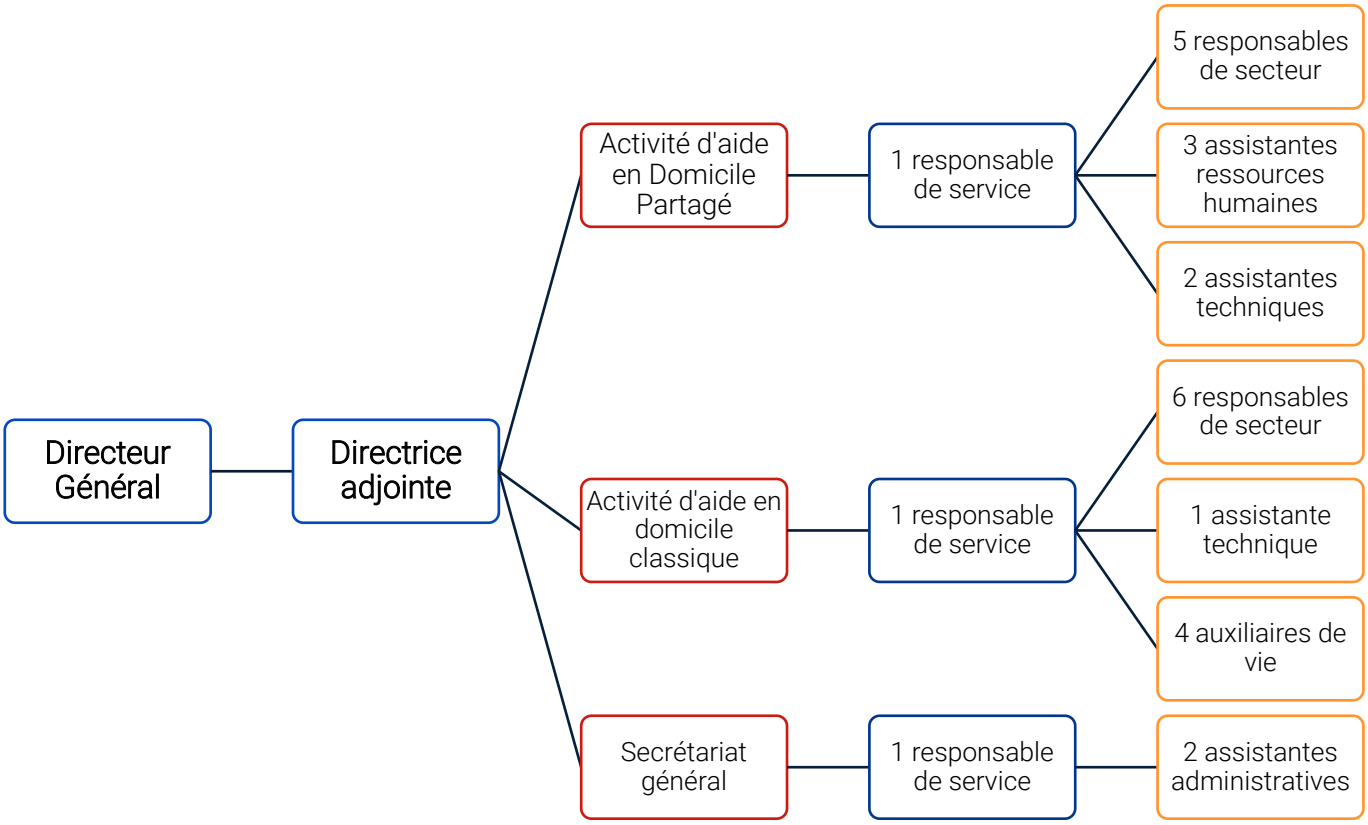

Création de postes en 2022.
Janvier : Directrice adjointe
Avril : 2 Assistantes Ressources Humaines
A compter de mars : pour le service prestataire : 4 auxiliaires de vie

II. LES ACTIONS COMMUNES AUX 2 SERVICES

La communication

Notre travail avec l'agence de communication s'est poursuivi en 2022 avec la création de la charte éditoriale et la charte graphique. Ces chartes ont ainsi permis la création :
- d'un nouveau logo
- d'un nouveau site internet qui a été mis en ligne début 2023.

Des flyers présentant le service d'aide à domicile en mode mandataire et prestataire ont été réalisés en fin d'année et ont permis dès janvier 2023 un envoi massif à 4000 prescripteurs du Morbihan (CCAS/Mairies, services de Tutelle, HAD, SSIAD, CH/SSR, cabinets médicaux, maisons et pôle de santé, EAS, plateforme de répit, cabinets infirmiers/infirmiers libéraux).

La dématérialisation

Le mode d'intervention mandataire de notre service d'aide à domicile impose une rigueur administrative élevée liée au nombre important de documents administratifs (contrats de travail, bulletins de salaires…).
Notre association est sollicitée, par les employeurs et leurs assistant(e)s de vie, depuis ces dernières années afin de trouver des solutions permettant une simplification de ces démarches.
La mise en place de la dématérialisation représente de nombreux avantages :

- Accélérer et sécuriser l'envoi des documents grâce à la suppression des délais postaux (de plus en plus importants)
- Faciliter la signature des documents contractuels à partir d'une boîte mail
- Consulter ses documents à tout moment et en toute confidentialité
- Regrouper l'ensemble de ses documents en un seul lieu
- Sécuriser la conservation de ses documents pendant la durée obligatoire (50 ans ou jusqu'au 75 ans du salarié)
- Supprimer l'impression massive de documents et ainsi réduire l'impact écologique

Notre association a choisi l'organisme Open Bee, en capacité de répondre au fonctionnement du mode mandataire. Nous travaillons avec lui depuis octobre 2021 afin de faciliter la mise en place de ce nouveau fonctionnement.
La dématérialisation sera effective à compter du 01/05/2023.

Focus sur La formation des aides à domiciles

Après la période COVID (2020-2021) pendant laquelle les formations ont été à l'arrêt, notre service a repris son travail de collaboration avec Bretagne Compétences début 2022 pour proposer des stages. Rappelons que notre service, dans son rôle d'aide à « l'accomplissement des formalités sociales et administratives liée à l'emploi d'un salarié » aide le particulier employeur au montage des dossiers jusqu'aux départs en formation.

Cependant, en juin 2022, nous avons appris que notre collaboration avec Bretagne Compétences prenait fin, la gérante partie en retraite n'étant pas remplacée.

26 stagiaires ont suivi des stages entre le mois de mars et juin 2022 malgré des critères d'IPERIA assez exigeants : conditions d'inscription (minimum de 6 stagiaires par session), des remboursements auprès des assistants de vie trop longs (4 à 5 semaines).

Au retour de l'été, nous avons rencontré plusieurs organismes de formation avec lesquels un partenariat s'est mis en place pour 2023, Locminé formation et le Centre Saint Michel Formation proposent de nouveaux thèmes adaptés aux besoins des assistants de vie.

III. L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Le service mandataire

Les employeurs

351

- 244 femmes
- 107 hommes
- 117 bénéficient de l'APA, PCH ou ACTP
- 168 sont partiellement exonérés de charges patronales
- 66 sont non exonérés des charges patronales

185 181 heures d'interventions

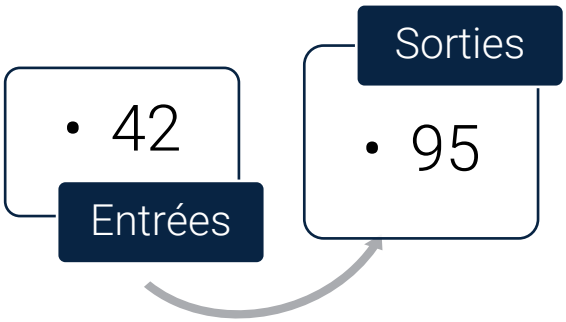

ZOOM sur ces chiffres

Le service a accompagné 351 usagers en 2022.
- 69 % des usagers sont des femmes et 31 % des hommes.
- 95 usagers sont entrés dans le service (118 en 2021).
- 19% des usagers ont moins de 60 ans et 81% plus de 60 ans.

Les interventions

Moins de 15h par mois	Entre 15h et 30h par mois	Entre 30h et 200h par mois	Plus de 200h par mois
57	32	163	94

ZOOM sur ces chiffres

- 47 % des usagers font appel au service pour des contrats allant de 30h à 200h par mois
- 25% des usagers ont des contrats de moins de 30h, ceux sont principalement des actifs et des personnes vieillissantes qui souhaitent un soutien pour l'entretien de leur logement.
- les usagers ayant des contrats de plus de 200h par mois ont des interventions en présence de nuit, jour et nuit ou en 24h/24.

LES CONTRATS DE MANDATS ACTIFS AU 31/12/2022

Inférieur à 6 mois — 21

De 6 mois à 2 ans — 69

Plus de 2 ans — 208

ZOOM sur ces chiffres

.- 261 demandes d'information ou devis à notre service.
-sur 44 rendez-vous d'évaluation des besoins à domicile 30 ont choisi de signer un contrat de mandat avec notre service.
- 11 actifs ont fait appel au service, l'évaluation des besoins se fait par téléphone.

Contrats jour — 315

24/24h — 7

Contrats nuit — 5

Contrats jour et nuit — 3

LES SECTEURS D'INTERVENTION

Notre service intervient essentiellement sur la moitié sud Morbihan et le sud Finistère (Quimperlé).

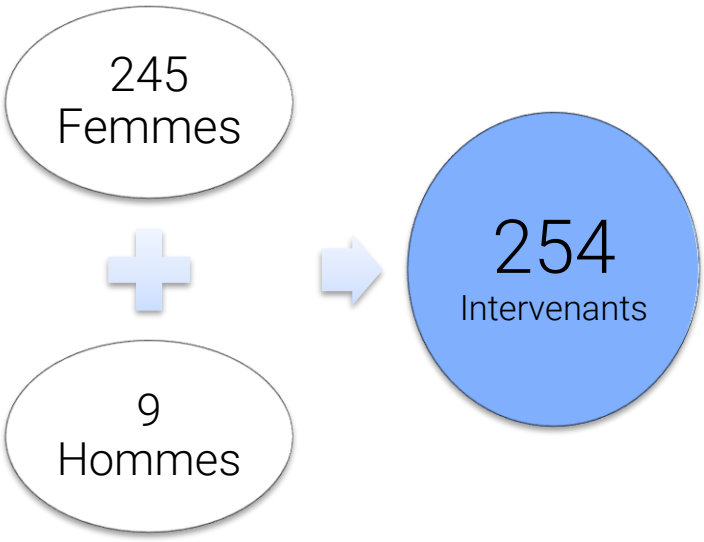

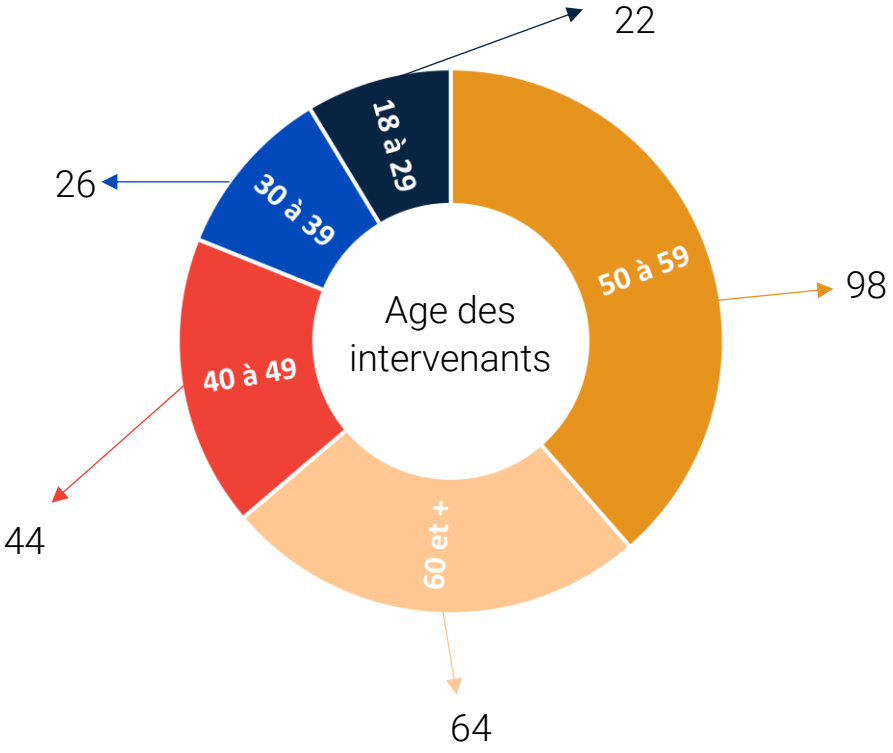

ZOOM sur ces chiffres

-56% des intervenants ont plus de 50 ans (dont 25 % ont de plus de 60 ans)
-entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, ceux sont 1678 contrats de travail qui ont été établis soit 181 en CDI et 1497 en CDD.
-9 salariés ont suivi une formation.
-Les salariés sont tous diplômés et/ou expérimentés.

Le service prestataire

L'ASSAP a obtenu l'autorisation d'exercer en mars 2020, le contexte sanitaire (COVID) n'a cependant par permis une mise en place immédiate de cette offre.
Elle est effective depuis mars 2022.

LES CHIFFRES CLES

52 bénéficiaires

4 salariées en contrat à durée indéterminée

6 salariées en contrat à durée déterminée

1716 heures d'intervention

1373 prestations

ZOOM sur ces chiffres

-3 salariées en CDI sont à temps partiel pour un total de 86.67 heures
- 1 salariée est à temps plein sur l'Ile d'Arz.
-6 salariées sont intervenues pour des remplacements .
-les salariées sont toutes diplômées et/ou expérimentées
-les salariées ont entre 26 et 59 ans.

LES PRESTATIONS

- 343 • De 30 à 45 min
- 112 • De 45 min à 1h
- 392 • De 1h à 1h30
- 78 • De 1h à 2h
- 445 • De 2h à 3h
- 3 • De 3h à 4h

Les lieux d'intervention des prestations

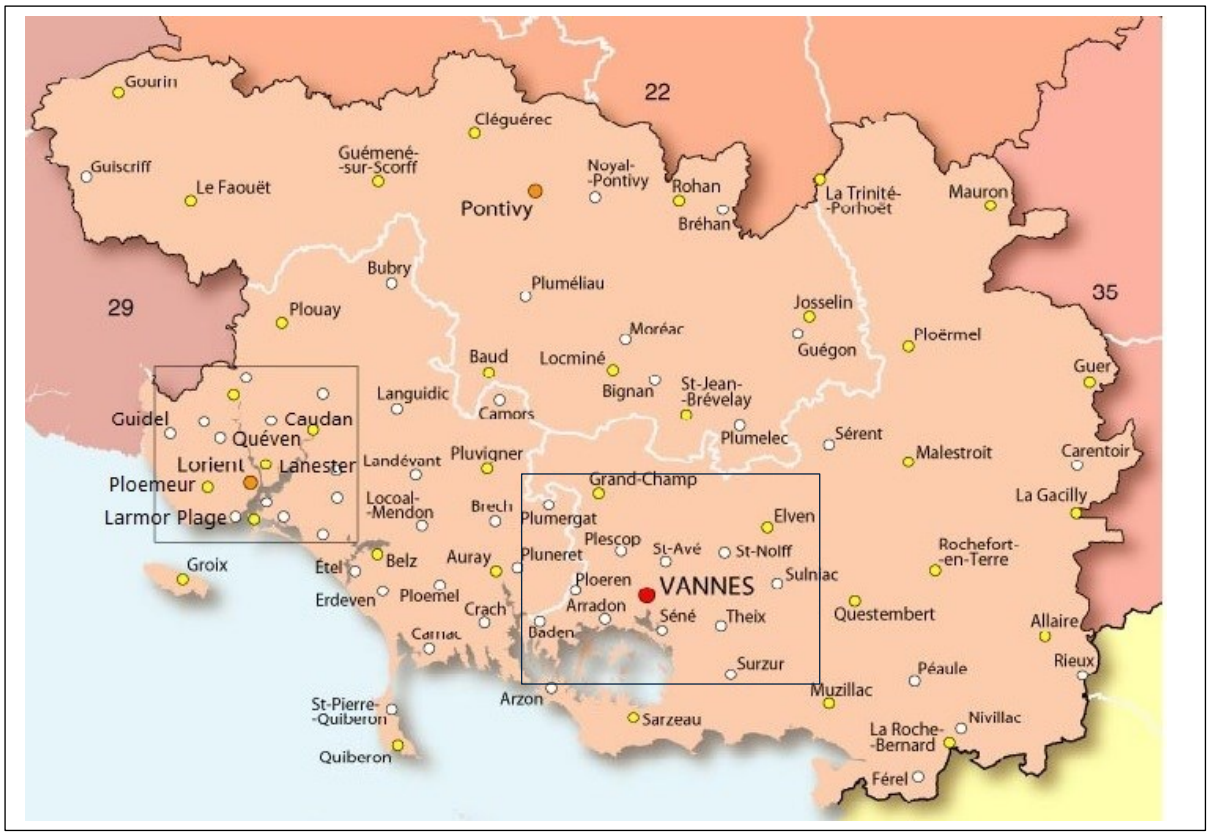

- Avril : rendez-vous sur l'Ile avec le maire, les élus et le cabinet infirmier
  - Besoins importants sur l'Ile, il n'y a plus de service d'aide à domicile
  - Constat d'absence de candidats habitants l'Ile
- Mai : diffusion d'une offre à plein temps
- Juin : recrutement d'une candidate
- Convention avec la mairie pour la prise en charge des frais de traversée et du temps de traversée, la mise à disposition sur l'Ile d'un vélo électrique et d'un local pour se restaurer
- 1er juillet : prise de poste de la salariée en CDI, elle accompagne **6 bénéficiaires**

LES CONVENTIONNEMENTS

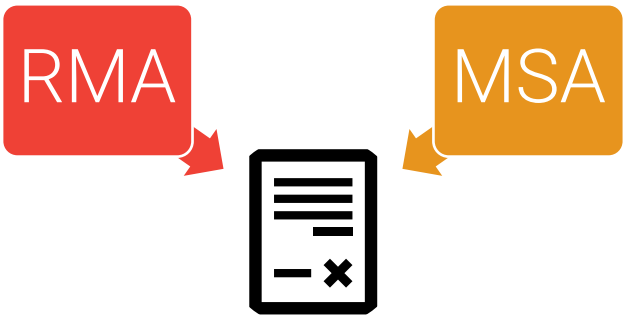

Répartition par mode de financement

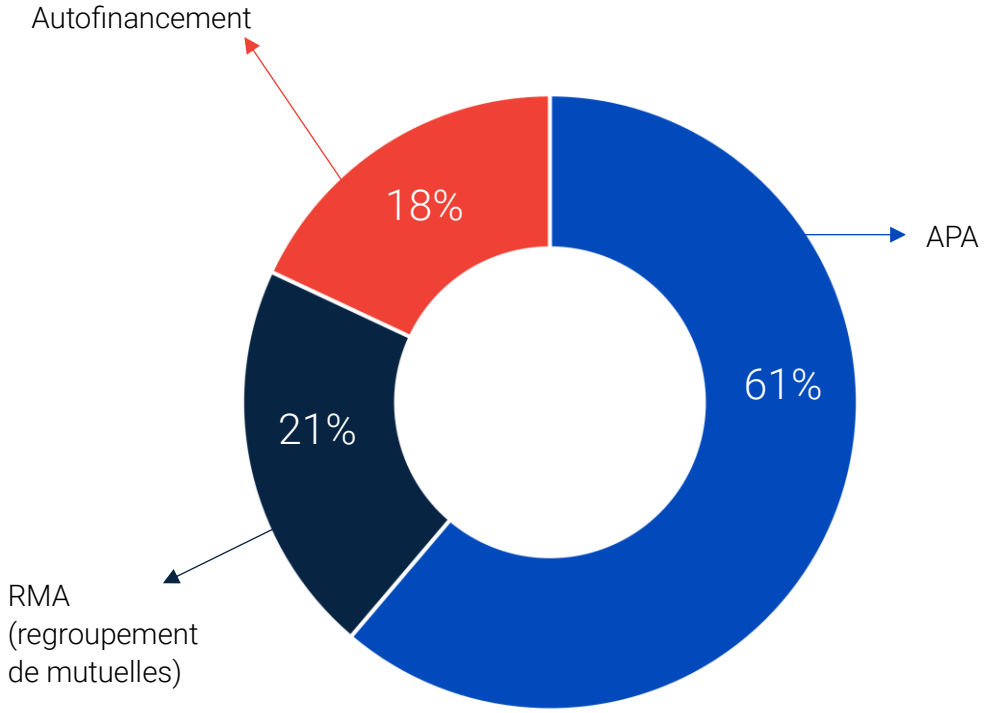

ZOOM sur ces chiffres

-de nouveaux conventionnements sont prévus dès janvier 2023, MUTUAIDE, ENIM et MONDIAL ASSISTANCE.
- Le service répond à ce jour à des demandes sur un rayon de 20 kilomètre autour de Guidel et Saint Avé avec une démarche de déploiement plus large prochainement.

IV. L'ACCOMPAGNEMENT EN DOMICILES PARTAGES

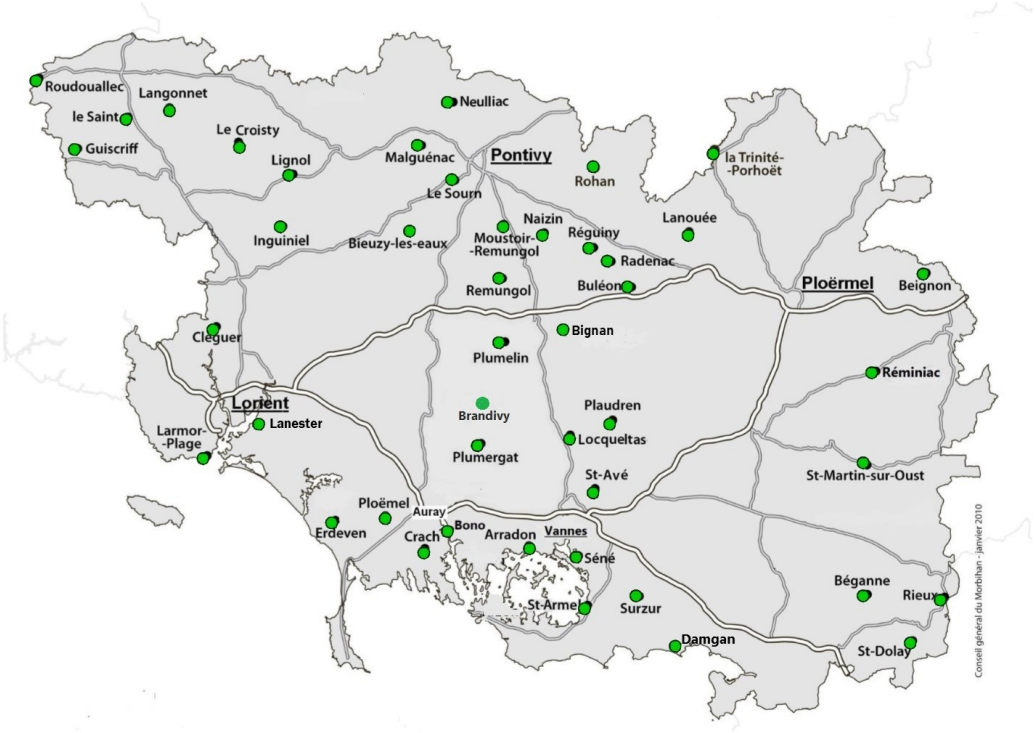

Au 01/07/2022, les Domiciles Partagés de ARRADON, LARMOR PLAGE et le SOURN ont été repris en portage complet par le CLARPA.
Le 31/08/2022, l'accompagnement du Domicile Partagé de ROUDOUALLEC s'est arrêté.
Le 31/12/2022, le Domicile Partagé de LE SAINT a fermé.

Une maison de plain-pied, en centre bourg accueillant 8 colocataires atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée accompagnées 24h/24 par 7 assistant (e)s de vie.

Des chambres individuelles privées et aménagée s à votre goût.

Une salle Commune pour partager les repas et animations.

Un jardin et sa terrasse.

Un lieu de vie adapté aux personnes à mobilité réduite.

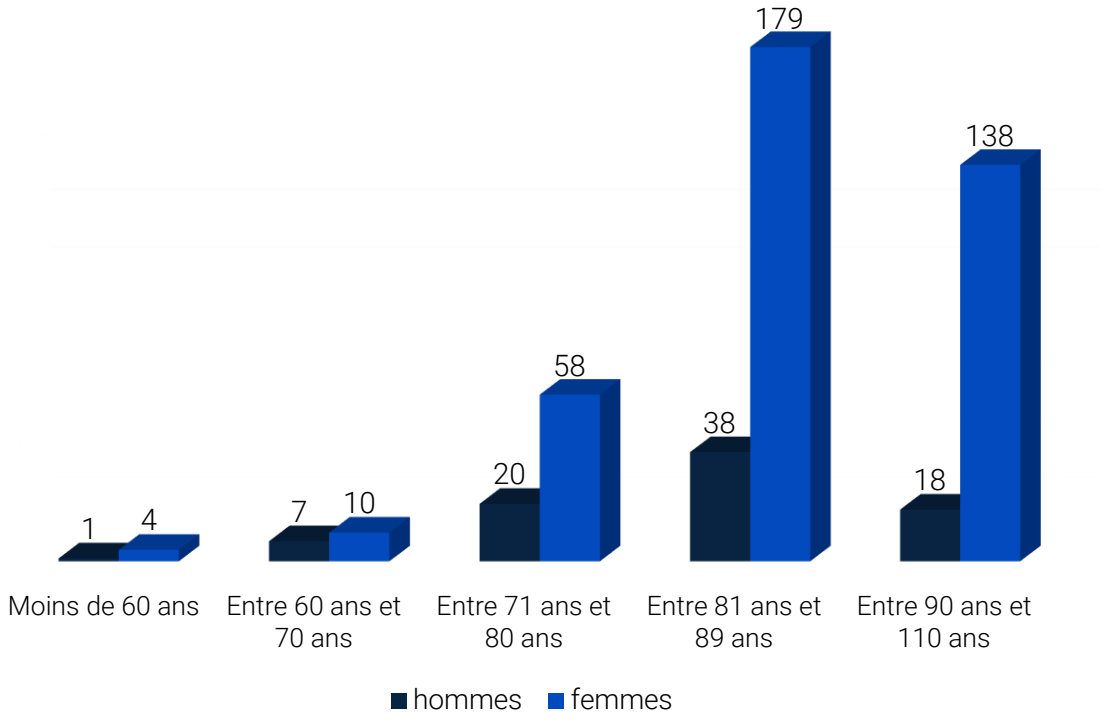

ZOOM sur ces chiffres

Sur l'ensemble des 45 domiciles partagés, ce sont 473 personnes âgées qui ont pu bénéficier d'un accompagnement 24/24h. La population reste majoritairement féminine (82%).
- 79% des personnes âgées ont plus de 81 ans dont 33% ont plus de 90 ans.
- 6 usagers ont moins de 60 ans
- le plus jeune usager à 45 ans et le plus âgé à 100 ans.

562 071

Heures d'intervention

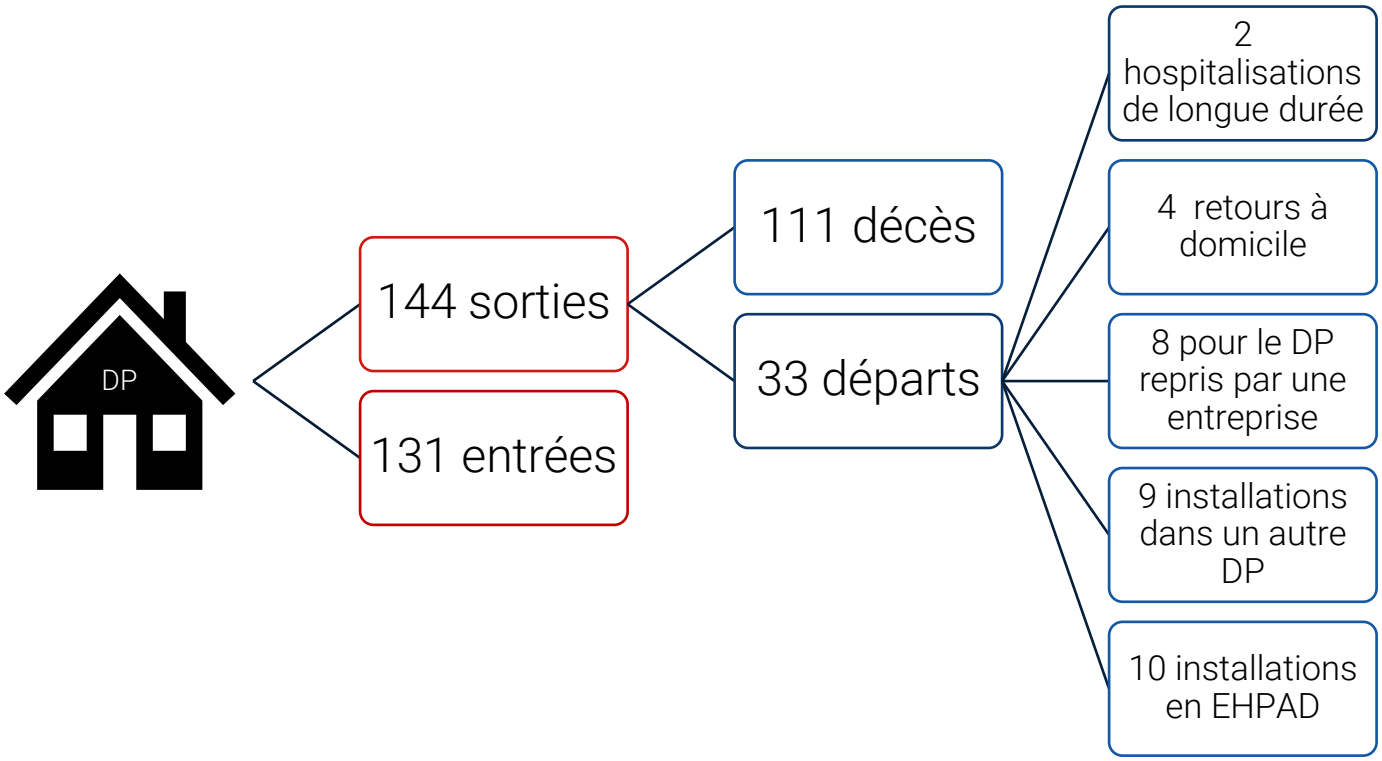

ZOOM sur ces chiffres

- la cause principale de sortie est le décès pour 75% des colocataires.

LES ASSISTANTES DE VIE

Le dispositif Morbihannais Domicile Partagé fête ses 30 ans en 2022, et nous avons dû plus que jamais être unis, représentants des colocataires, CCAS-Mairies et ASSAP, afin qu'il continue à accompagner de la plus belle des façons nos aînés qui y vivent paisiblement.

Le manque d'attractivité des métiers de l'aide à domicile ainsi que l'évolution forte des besoins d'accompagnement à domicile ont créé, depuis 2021, une conjoncture sans précédent visible sur l'ensemble des départements français.
Le mode de vie « comme à la maison » du Domicile Partagé attire de plus en plus d'aidants.
Cependant, les difficultés de notre association à proposer des assistants de vie ayant les compétences pour accompagner au quotidien les personnes âgées en perte d'autonomie sont en très forte hausses. Les professionnels qui travaillent en Domicile Partagé aiment leur métier, mais ils demandent une reconnaissance de leur implication. Sans revalorisation du métier, certains titulaires, remplaçants, étudiants, s'orienteront vers des services ou structures proposant des rémunérations plus importantes.

L'association a été dans l'obligation de faire évoluer ses frais de mandat de 35 euros à compter du 01/07/2022. En effet, submergée par les urgences de remplacements et la grande difficulté à proposer des assistants de vie, nous devons redoubler d'efforts pour continuer à proposer un accompagnement de qualité. Nous avons opté pour l'embauche de 2 assistantes ressources humaines. Cela a permis de mieux répondre aux besoins importants de pré-recrutements et ainsi aux responsables de secteur d'être plus présentes dans les Domiciles Partagés afin de soutenir les assistants de vie et d'être plus disponibles pour les familles. Cette hausse a également permis à notre association de faire face à l'augmentation des charges salariales liée à notre convention collective nationale BAD non financée par les pouvoirs publics.

Des rencontres ont également été organisées dans les Mairies permettant de rassembler les représentants des colocataires, le CCAS, l'assistante de vie coordinatrice ainsi que le directeur de l'ASSAP. Les échanges autour du contexte actuelle ont permis d'aboutir, dans une majorité des cas, sur une revalorisation extra-conventionnelle des assistants de vie. Au 31/12/2022, les assistants de vie de 24 Domiciles Partagés avaient un taux horaire supérieur à la convention collective nationale du particulier employeur. Cet accompagnement restera au cœur de nos préoccupations pour 2023.

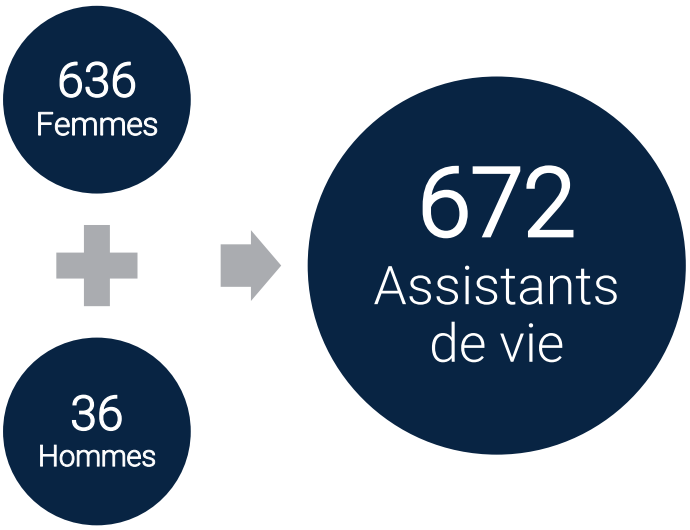

358
En contrat à durée indéterminée

314
En contrat à durée déterminée

ZOOM sur ces chiffres

Un même salarié en CDD peut intervenir sur plusieurs domiciles partagés à des moments différents de l'année. Le service a été sollicité pour l'élaboration d'environ 17 000 contrats à durée déterminée. 65 000 bulletins de salaire ont été faits sur l'année.

LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT 24h/24

Maintien de l'autonomie : Stimulation cognitive, activités de loisirs et à la vie sociale.

Aide aux actes de la vie quotidienne : aide à la prise de médicament, aide à la mobilité, au déplacement et au transfert lever/coucher, aide à la toilette (avec l'aide d'un aide-soignant ou infirmier si l'état de santé de la personne le nécessite), aide à l'habillage etc.

Alimentation : Préparation et aide à la prise des repas (cuisine sur place avec sollicitation des colocataires si envie).

Entretien du domicile : travaux ménagers, linge, mobilier et l'électroménager.

Communication et transmissions : dialogue avec la personne aidée et sa famille, assure des transmissions avec les autres intervenants.

V. LES FAITS MARQUANTS

MARS

Ouverture du service d'AAD prestataire, prise en charge des premiers bénéficiaires.

AVRIL

Démarrage des réunions en Mairie visant à valoriser le travail des AVS en Domiciles Partagés.

JUIN

Tenue de l'assemblée générale le 15 juin à Rieux.
Election de Francine DESBAN, nouvelle présidente de l'association.

JUILLET

Partenariat avec l'île d'Arz pour intervention du service d'AAD prestataire.

SEPTEMBRE

Renforcement de la présence des responsables de secteurs dans les Domiciles Partagés afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

VI. LES ORIENTATIONS 2023

- Poursuivre le travail engagé sur la communication
- Mettre en place la dématérialisation des documents usagers
- Se mobiliser sur l'attractivité des métiers de l'aide à domicile

LES REMERCIEMENTS

Nous remercions tout particulièrement le Conseil Départemental pour son soutien.

Nous remercions nos partenaires du quotidien :

- les CCAS,
- les professionnels médicaux et paramédicaux,
- les services sociaux,
- les services de protection juridique des majeurs,
- les Espaces Autonomie Santé,
- la FEPEM,
- la Fédération Mandataire,
- France Alzheimer 56.